

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1989

16 août 2013

### SOMMAIRE

AC Nordic Investments S.à r.l. ....	95426	Cidoval S.à r.l. ....	95448
Aurio SICAV-FIS ....	95426	Cinematlux S.A. ....	95431
Austrasia Events S.A. ....	95472	Clorox Luxembourg S.à r.l. ....	95428
BAEK SICAV FIS ....	95427	CMR Lux Sàrl ....	95432
Bautrading Luxembourg S.A. ....	95430	Cobano S.A. ....	95432
Bedier Est Holding S.A. ....	95426	Cocoa Venture S.A. ....	95431
Belgravia European Properties 2 ....	95426	Cogito Services S.à r.l. ....	95428
Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l. ....	95447	C.O.G.P.-SPF ....	95428
Berlin, Kurfürstendamm 231 Holding B S.à r.l. ....	95447	Com-Instreets S.A. ....	95432
Berlys Aviation S.A. ....	95428	Coopérative Aide par le Travail société coopérative ....	95428
Berlys Capital ....	95427	Coopérative Aide par le Travail société coopérative ....	95472
Berlys Management S.à r.l. ....	95429	Crommo International S.A. ....	95433
Berlys S.C.A. ....	95427	Crown Imperial Invest S.A. ....	95432
Betona Investholding S.à r.l. ....	95427	Cursa S. à r.l. ....	95433
B.F. Promotions S.à.r.l. ....	95472	D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l. ....	95433
Brandbrew S.A. ....	95427	D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l. ....	95434
Build Germany 2 S.à r.l. ....	95449	Dicorp S.à.r.l. ....	95432
Build Hotel II S.à r.l. ....	95452	Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg ....	95433
Capital Investment Partners ....	95429	GK Management S.à r.l. ....	95426
Capital Plus SICAV-SIF ....	95429	Harrison & Cie 3 S.e.n.c. ....	95435
Captain Luxco 2 S.à r.l. ....	95429	Harrison, Keff & Cie S.e.n.c. ....	95435
Carrelages Jean Feitler S.à r.l. ....	95431	Harvester ....	95435
Cascadal Investholding S.à r.l. ....	95431	Hassan Allam Holdings S.à r.l. ....	95436
CBRE Global Acquisition Company ....	95434	H.B.P. S.A. ....	95435
CBRE Global Holdings ....	95434	Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	95435
CBRE Luxembourg Holdings ....	95434	Hexcel LLC Luxembourg S.C.S. ....	95435
CDA Investment S.A. ....	95431	Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA ....	95453
CERE Coinvest S. à r.l. ....	95430	Klabin Finance ....	95464
Charry S.A. ....	95434	Natureworld Sàrl ....	95449
China Southern Dragon Dynamic Fund ..	95430		
Chiron US S.à r.l. ....	95430		

**GK Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7255 Helmsange, 23, rue des Vergers.  
R.C.S. Luxembourg B 164.414.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086154/10.

(130106421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

**Aurio SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.482.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 14. Juni 2013*

Am 14. Juni 2013 um 11:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung bestellt.

Luxembourg, den 27. Juni 2013

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013086199/16.

(130106527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**AC Nordic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 166.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086205/10.

(130107159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Bedier Est Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 160.608.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086304/9.

(130107432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Belgravia European Properties 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 116.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086305/9.

(130107040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Berlys Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 55.428.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086282/10.

(130107120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Betona Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 100.368.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086310/9.

(130106845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Berlys S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 55.432.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086309/10.

(130107117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Brandbrew S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 75.696.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086316/9.

(130107563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**BAEK SICAV FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 127.242.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2013*

Am 16. April 2013 um 12:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Generalversammlung wählt Herrn Hermann Knödgen, Herrn Dr. Detlef Mertens und Frau Sabine Büchel, jeweils berufliche wohnhaft in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft, bis zur im Jahre 2014 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung.

Luxemburg, den 26. Juni 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013086294/16.

(130106613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**CAT s.c., Coopérative Aide par le Travail société coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 42.056.

Dans sa réunion du 25 juin 2013, l'assemblée générale extraordinaire décide la modification des statuts suivante:  
Ajouter un alinéa 2 à l'article 7 des statuts:

«Seul les parts du membre «Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour Personnes Psychotiques (ATP) asbl» peuvent être cédées ou rachetées de plein droit par CAT s.c. et ceci par décision du conseil d'administration de CAT s.c. sans obligation de sanction en amont de l'assemblée générale mais qui en sera obligatoirement informée lors de sa prochaine réunion.»

Etabli en 2 exemplaires, Kehlen, le 25 juin 2013.

Signatures  
Les coopérateurs

Référence de publication: 2013086341/16.

(130106341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Clorox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.807.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.902.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013086335/10.

(130106836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Cogito Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 143.314.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086336/9.

(130107659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Berlys Aviation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 98.465.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086307/10.

(130107118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 63.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086322/9.

(130107058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

Signature.

**Capital Plus SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 165.483.

—  
*Auszug aus dem Protokoll*

der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, Großherzogtum Luxemburg, am 16. Januar 2013 um 09.30 Uhr abgehalten wurde.

*Vierter Beschluss*

a) Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Nicolaus P. Bocklandt, Herrn Michael Lange und Herrn Michel Lentz.

b) Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird.

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 30. November 2013 endet.

Référence de publication: 2013086323/18.

(130106683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Captain Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 160.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086324/10.

(130107204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Berlys Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 55.431.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086308/10.

(130107119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Capital Investment Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-7626 Larochette, 55, Chemin J-A Zinnen.  
R.C.S. Luxembourg B 130.687.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 2 octobre 2012 à 10.00 heures, que les actionnaires ont:

- nommé comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018, la société à responsabilité limitée Capital IMMO LUXEMBOURG dont le siège social est à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents et dont le numéro RCSL est B93635.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 02.10.2012.

Pour extrait conforme  
L'administrateur unique

Référence de publication: 2013086352/16.

(130107010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

Signature.

**Chiron US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086330/9.

(130107322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**Bautrading Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 6, rue J.-P. Ledure.

R.C.S. Luxembourg B 29.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086299/10.

(130107499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**China Southern Dragon Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.189.

Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance à la présente Assemblée, l'Assemblée procède à la réélection de Monsieur Jin Wang, 2802, Two Exchange Square, bâtiment 8, Connaught Place, Hong Kong, Monsieur Greg Cremen, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Monsieur Tom McCabe, 35 Orchard Brae, Hamilton, ML3 6JD Royaume-Uni et Monsieur Zhong Li Yin, 5, Jianguomennei Dajie, 100732 Pékin, Chine comme administrateur de l'OPCVM China Southern Dragon Dynamic Fund. Ils sont élus pour un terme d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

L'Assemblée approuve la réélection du Réviseur d'Entreprises Agréé PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Bertrange, le 28 juin 2013.

*Pour le compte de China Southern Dragon*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013086328/19.

(130106804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**CERE Coinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.889.

**EXTRAIT**

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, les associés de la Société ont décidé de révoquer, avec effet immédiat, M. Oussama Daher et M. Christopher Finn de leur fonction de gérants de la Société.

En conséquence, M. Robert Konigsberg devient gérant unique de la Société.

Par ailleurs, CERE Coinvest Finance S.à r.l. a changé son adresse et a désormais son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086368/16.

(130106916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Carrelages Jean Feitler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 2, avenue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 87.837.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 01/07/2013.

Référence de publication: 2013086358/10.

(130107289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Cascadal Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 88.808.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013086359/9.

(130107224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**CDA Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 117.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013086366/9.

(130107510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Cinematlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 124.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013086381/9.

(130107556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Cocoa Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 165.668.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a pris acte, d'une part de la démission de sa fonction de président du Conseil d'Administration de M. Fons Mangen et d'autre part de la démission de son mandat d'administrateur de M. Jean-Hugues Antoine.

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur et président pour une durée de 4 ans, M. Charles KROMBACH demeurant à 131 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour extrait sincère et conforme  
Fons MANGEN  
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013086389/17.

(130107604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**CMR Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 114.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086386/10.

(130107464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**Cobano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 140.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086388/9.

(130107547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**Com-Instreets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 117.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086392/9.

(130106671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**Crown Imperial Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 86.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086403/9.

(130107501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.**Dicorp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.227.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 juin 2013*

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
3. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DICORP S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013086420/17.

(130107022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.



**Crommo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 125.566.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- CROMMO INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-5887 Hesperange, 381 route de Thionville,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Maître Marie-Christine GAUTIER  
22, rue Marie-Adélaïde  
L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2013086401/18.

(130107020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Le mandat du Réviseur Indépendant DELOITTE S.A., société anonyme, étant venu à échéance et n'ayant pas été renouvelé. Le conseil d'administration a décidé en date du 20 février 2013, de nommer en tant que Réviseur d'Entreprises la société Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, pour l'exercice comptable débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Luxembourg, le 01/07/2013.

Pour: Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg en abrégé "Experta Luxembourg"  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Cindy Szabo / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013086439/17.

(130107458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Cursa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 111.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086405/10.

(130106990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 112.507.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086406/9.

(130107313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**CBRE Global Acquisition Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 150.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086362/10.

(130107633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**CBRE Global Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 122.785.675,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 150.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086363/10.

(130107634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Charry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 54.169.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen  
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013086377/15.

(130107357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**D.B. Zwirn Global (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 112.507.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086407/9.

(130107314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**CBRE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 150.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086364/10.

(130107632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**H.B.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 143.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086558/9.

(130107057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Harrison & Cie 3 S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 118.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086559/9.

(130106209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Harrison, Keff & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 118.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086560/9.

(130106208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Harvester, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 122.859.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086561/9.

(130107484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 143.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086563/9.

(130107045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Hexcel LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 150.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086564/9.

(130107125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Hassan Allam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.913.

**Rectificatif du dépôt L130096753 déposé le 17/06/2013**

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Samir Hassan Mohamed Allam, residing at apartment 10, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
2. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, residing at 49 El Giza St., El Giza, Egypt;
3. Alway Hassan Mohamed Allam, residing at 7 Ibn Gubair St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
4. Hossam Salah Eldin Hassan Mohamed Allam, residing at apartment 6, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
5. Yasmin Salah Eldin Allam, residing at apartment 7, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
6. Esam Hassan Mohamed Allam, residing at apartment 8, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
7. Medhat Hassan Mohamed Allam, residing at apartment 16, 2 Hassan Sadek St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
8. Magdy Hassan Mohamed Allam, residing at 146 El Merghani St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
9. Effat Aly Elwy Taymour, residing at apartment 12, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt;
10. Khaled Mohamed Hassan Allam, residing at apartment 12, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt; and
11. Nada Mohamed Hassan Allam, residing at apartment 12, 3 Haleem Abu Seif St., Masr El Gedida, Cairo, Egypt, here duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Hassan Allam Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar cent) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted

in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

#### *Subscription - Payment*

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 2,000,000 (two million) shares issued by the Company as follows:

1. Samir Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
2. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
3. Always Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
4. Hossam Salah Eldin Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares;
5. Yasmin Salah Eldin Allam here represented as mentioned above, subscribes to 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares;
6. Esam Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
7. Medhat Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
8. Magdy Hassan Mohamed Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 250,000 (two hundred fifty-thousand) shares;
9. Effat Aly Elwy Taymour, here represented as mentioned above, subscribes to 31,252 (thirty-one thousand two hundred fifty-two) shares;
10. Khaled Mohamed Hassan Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 145,832 (one hundred forty-five thousand eight hundred thirty-two) shares; and
11. Nada Mohamed Hassan Allam, here represented as mentioned above, subscribes to 72,916 (seventy-two thousand nine hundred sixteen) shares.



The shares having been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- Euro).

*Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as class A manager:

- Mr. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, born in Cairo (Egypt), on 23 November 1937, residing at 49, El Giza St., El Giza, Egypt.

2) Are appointed as class B managers:

- Mrs. Barbara Neuerburg, born in Krumbach (Germany), on 18 May 1979, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Freddy de Petter, born in Berchem (Belgium), on 29 August 1958, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

1. Samir Hassan Mohamed Allam, résidant au appartement 10, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
  2. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, résidant au 49, El Giza St., El Giza, Egypte;
  3. Alway Hassan Mohamed Allam, résidant au 7, Ibn Gubair St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
  4. Hossam Salah Eldin Hassan Mohamed Allam, résidant au appartement 6, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
  5. Yasmin Salah Eldin Allam, résidant au appartement 7, 15 Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
  6. Esam Hassan Mohamed Allam, résidant au appartement 8, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
  7. Medhat Hassan Mohamed Allam, résidant au appartement 16, 2, Hassan Sadek St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
  8. Magdy Hassan Mohamed Allam, résidant au 146, El Merghani St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
  9. Effat Aly Elwy Taymour, résidant au appartement 12, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
  10. Khaled Mohamed Hassan Allam, résidant au appartement 12, 15, Hassan Allam St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte;
- et

11. Nada Mohamed Hassan Allam, résidant au appartement 12, 3, Haleem Abu Seif St., Masr El Gedida, Le Caire, Egypte, ici dûment représentées par M. Régis Galiotto, résidant au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Hassan Allam Holdings S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Centime américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

#### **Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Paiement*

Les parties comparantes déclarent de souscrire les 2.000.000 (deux millions) parts sociales comme suit:

1. Samir Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;
2. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;
3. Alway Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;
4. Hossam Salah Eldin Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales;
5. Yasmin Salah Eldin Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales;
6. Esam Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;
7. Medhat Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;
8. Magdy Hassan Mohamed Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales;
9. Effat Aly Elwy Taymour, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 31.252 (trente-et-un mille deux cent cinquante-deux) parts sociales;
10. Khaled Mohamed Hassan Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 145.832 (cent quarante-cinq mille huit cent trente-deux) parts sociales;
11. Nada Mohamed Hassan Allam, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit 72.916 (soixante-douze mille neuf cent seize) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payés par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400,- Euros).

#### *Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant de catégorie A:
  - Mr. Kamaleldin Hassan Mohamed Allam, né à Le Caire (Egypte), le 23 novembre 1937, résidant au 49, El Giza St., El Giza, Egypte.
- 2) Sont nommés gérants de catégorie B:
  - Mme Barbara Neuerburg, née à Krumbach (Allemagne), le 18 mai 1979, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
  - M. Freddy de Petter, né à Berchem (Belgique), le 29 août 1958, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26021. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013086562/607.

(130107155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Berlin, Kurfürstendamm 231 Holding B S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.695.

Am dreizehnten Tag des Monats Juni im Jahre zweitausenddreizehn, vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg,

#### SIND ERSCHIENEN:

1.- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 172.676, sowie

2.- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Sennigerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 172.683,

hier vertreten durch Herrn Jean-Pierre DIAS, geschäftsansässig in 71, rue de Golf, L-1638 Senningerberg, aufgrund einer am 11. Juni 2013 in Luxemburg privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die besagte Vollmacht, welche „ne varietur“ von den erschienen Parteien und dem vorgenannten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien, wie oben erklärt vertreten, sind sämtliche Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 9. November 2012, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“, am 8. Dezember 2012 unter der Nummer 2985. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten, haben auf jegliche Einberufungsformalitäten verzichtet und den unterzeichnenden Notar ersucht, folgenden Beschluss zu beurkunden:

Die Gesellschafterversammlung fasst folgenden Beschluss:

#### *Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Gesellschaft in „Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l.“ umzufirmieren und dementsprechend Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

**Art. 1. Form - Name.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l.“ (nachstehend die "Gesellschaft") untersteht dem luxemburgischen Recht, das für eine solche juristische Person gilt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

### Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Gebühren, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf circa eintausendeinhundert Euro (1.100 EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2013. LAC / 2013 / 28243. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Juni 2013.

Référence de publication: 2013086281/48.

(130107385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

### **Cidoval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.425,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.673.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'Associé Unique de la société Cidoval S.à r.l., à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L2163 Luxembourg, a cédé en date du 28 mars 2013 la totalité des 2.042.500 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société à:

- CM Finance LLC avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 39<sup>th</sup>, Floor New York, NY, 10022, USA: 95.000 parts

- Macquarie Bank Limited avec adresse professionnelle au 1 Martin Place, 2000 GPO Box 4294, Sydney SW, 1164, Australia: 712.500 parts

- Pandora Select Partners, LP, avec adresse professionnelle au c/o Whitebox Advisors LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, USA: 95.000 parts

- Whitebox Institutional Partners, LP, avec adresse professionnelle au c/o Whitebox Advisors LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, USA: 266.000 parts

- Whitebox Asymmetric Partners, LP, avec adresse professionnelle au c/o Whitebox Advisors LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, USA: 152.000 parts

- Whitebox Credit Arbitrage Partners, LP, avec adresse professionnelle au c/o Whitebox Advisors LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, USA: 171.000 parts

- Whitebox Multi-Strategy Partners, LP, avec adresse professionnelle au c/o Whitebox Advisors LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, USA: 266.000 parts

- Whitebox Concentrated Convertible Arbitrage Partners, LP, avec adresse professionnelle au c/o Whitebox Advisors LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, USA: 133.000 parts

- Whitebox Special Opportunities Fund, LP Series O, avec adresse professionnelle au c/o Whitebox Advisors LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, USA: 57.000 parts

- JGB Capital LP, avec adresse professionnelle au JGB Management Inc. 400 Madison Avenue, Suite 8D, New York, NY 10017, USA: 9.500 parts

- JGB Capital Offshore LTD, avec adresse professionnelle au JGB Management Inc. 400 Madison Avenue, Suite 8D, New York, NY 10017, USA: 76.000 parts

- JGB Partners LP, avec adresse professionnelle au JGB Management Inc. 400 Madison Avenue, Suite 8D, New York, NY 10017, USA: 9.500 parts

Le nouvel actionariat s'établit donc comme suit:

- La société CM Finance LLC détient 95000 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société Macquarie Bank Limited détient 712500 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société Pandora Select Partners, LP détient 712500 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société Whitebox Institutional Partners, LP détient 266000 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société Whitebox Asymmetric Partners, LP détient 152000 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société Whitebox Credit Arbitrage Partners, LP détient 171000 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société Whitebox Multi-Strategy Partners, LP détient 266000 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.



- La société Whitebox Concentrated Convertible Arbitrage Partners, LP détient 133000 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société Whitebox Special Opportunities Fund, LP Series O détient 57000 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société JGB Capital LP détient 9500 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société JGB Capital Offshore LTD détient 76000 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

- La société JGB Partners LP détient 9500 parts sociales dans Cidoval S.à r.l.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013086331/51.

(130106426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Build Germany 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.190.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086291/30.

(130106871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Natureworld Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 5, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 178.258.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le treize juin.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joshua GHYSSAERT, cadre bancaire, né le 1<sup>er</sup> septembre 1988 à Vevey (CH) et demeurant à L-5240 Sandweiler, 5, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet:

- L'importation et la distribution de filtres à eau (Corée du Sud) et vente online ainsi qu'aux magasins diététiques;
- L'importation et la distribution de compléments alimentaires et vente online dont ginseng de Corée du Sud et germanium organique;
- La distribution d'un gadget qu'on porte sur soi comme protection contre le stress électromagnétique occasionné par les téléphones portables, ordinateurs etc.;
- L'importation et la vente online (ainsi qu'aux bijoutiers) de pierres précieuses et semi-précieuses et minéraux;
- L'édition de livres-distribution, la vente online et par download;
- La vente de pendentifs en or et argent;
- L'importation et la distribution d'un activateur homéopathique pour plantes et fleurs;
- L'importation et la distribution d'un composteur ultra-efficace pour déchets ménagers;
- La recherche pour optimiser la production d'algues pouvant être utilisées à fabriquer du biogaz.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «NATUREWORLD Sàrl».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Sandweiler.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que des comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants et dans les limites prévues par la loi.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération:*

Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par le comparant, Monsieur Joshua Ghysaert, préqualifié.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Joshua GHYSSAERT, cadre bancaire, né le 1<sup>er</sup> septembre 1988 à Vevey (CH) et demeurant à L-5240 Sandweiler, 5, rue Principale;

3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-5240 Sandweiler, 5, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ghysaert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27478. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086801/156.

(130106607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

**Build Hotel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.167.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086292/30.

(130106868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

### **Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.271.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twentieth day of June,

Before the undersigned, Maître Henri Beck, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. TCP Kaporal Holdings S.a r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177247,

here represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Kaporal Manco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name / Types of Shareholders.** The name of the company is "Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA" (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

The Company's shareholders are (i) Kaporal Manco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholders (associés commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (associé commanditaires) from time to time (the Limited Shareholder).

The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the appointed external auditor (réviseur d'entreprises agréé), failing such the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-), represented by one (1) management share (the Management Share) and thirty-one thousand (31,000) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares).

The Management Share and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 The Managing shareholder is allowed during a period of five (5) years from the publication of the deed of incorporation to:

1. increase the share capital of the Company once or several times up to an amount of one million eight hundred forty-one thousand nine hundred seventy-eight Euro (EUR 1,841,978.-), by the issue of up to one million eight hundred forty-one thousand nine hundred seventy-eight (1,841,978) new Ordinary Shares having the same rights as the existing Ordinary Shares;

2. limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new ordinary shares and determine the persons authorised to subscribe for the new ordinary shares; and

3. record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5 Each Share transfer must be approved by the Managing Shareholder and shall only be binding on the Company or third parties upon such approval. Further transfer restrictions shall be contained in a shareholder agreement that may be entered into from time to time.

6.6 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer. Any sale, contribution or transfer of Shares in breach of paragraph 6.5 shall be null and void.

6.7 The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Management.**

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3. apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the appointed external auditor (réviseur d'entreprises agréé), failing such the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-today management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 8. Representation.**

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

### **IV. General Meetings of shareholders**

#### **Art. 9. Powers and Voting rights.**

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### **Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the appointed external auditor (réviseur d'entreprises agréé), failing such the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote provided that in all cases at least one-half of the share capital is present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly provided that in all cases at least one-half of the share capital is present or represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

## **V. - Supervision - Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.**

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders unless one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) have been appointed.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 In case a Supervisory Board is appointed, the Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that it has full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).



11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the appointed external auditor (réviseur d'entreprises agréé), failing such the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The appointed external auditor (réviseur d'entreprises agréé), failing such the Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Allocation of profits.**

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provision**

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December two thousand thirteen (2013)

The Company takes over all the rights, obligations, agreements and commitments concluded prior to its incorporation in its name and on its behalf, including but not limited to all the agreements entered by TCP Kaporal Holdings S.à r.l. in the name and on behalf of the Company before its incorporation, and all agreements entered into and on behalf of the Company under the name TCP Kaporal Holdings S.à r.l. Manco SCA. All the rights, obligations, agreements and commitments taken over by the Company duly constituted shall be deemed to have been made by the Company as from its date of incorporation.

#### *Subscription and Payment*

Kaporal Manco S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one (1) Management Share in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one Euro (EUR 1.-).

TCP Kaporal Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following is appointed as approved external auditors (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period of one (1) year:

FPS Audit S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46, Bd Grande Duchesse Charlotte, BP 2650 - L-1026 Luxembourg and being registered with the Luxembourg RCS under number B 159.674.

2. The registered office of the Company is set at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingtième jour de juin,

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. TCP Kaporal Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177247,

ici représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Kaporal Manco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

ici représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire autorisé des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constitué

## **I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination / Types d'actionnaires.** Le nom de la société est "Kaporal Manco S.à r.l. Holdings SCA" (la Société).

La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Les actionnaires de la Société sont (i) Kaporal Manco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Actionnaire Commandité) et (ii) les associés commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un associé commanditaire (l'Actionnaire Commanditaire).

L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le réviseur d'entreprise agréé nommé ou à défaut le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

## **II. Capital - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille un euros (EUR 31.001,-), représenté par une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) et trente et un mille (31.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant de un million huit cent quarante et un mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 1.841.978,-), par l'émission de un million huit cent quarante et un mille neuf cent soixante-dix-huit (1.841.978) nouvelles Actions Ordinaires, ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Toute cession d'Action(s) doit être approuvée par l'Actionnaire Commandité et est opposable à l'égard de la Société ou des tiers dès l'obtention de cette approbation. D'autres restrictions de cession sont contenues dans un pacte d'actionnaire conclu de temps à autre.

6.6 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions. Toute vente, apport ou cession d'Actions en violation du paragraphe 6.5 sera nul et non avenue.

6.7 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au réviseur d'entreprise agréé nommé, à défaut au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs «officers» ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

7.5 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre «officer» de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un «officer» ou employé de cette autre société ou personne.

#### Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

### IV. Assemblée des actionnaires

#### Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

#### Art. 10. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou par le réviseur d'entreprise agréé nommé, à défaut le Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, à condition qu'au moins la moitié du capital social est présent ou représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de

la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement à condition qu'au moins la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Associé Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

## **V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

### **Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.**

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires sauf si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ont été nommés.

11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui vont alors remplacer le Conseil de Surveillance.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4 Lorsqu'un Conseil de Surveillance est nommé, il doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire commandité ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des «officers», de l'Associé Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au réviseur d'entreprise agréé, à défaut aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

### **Art. 13. Affectation des bénéfices.**

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Associé Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Associé Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions Générales**

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un (31) décembre deux mille treize (2013).

La société reprendra tous les droits, obligation et engagements conclus avant son incorporation en son nom et pour son compte, incluant sans s'y limiter les contrats signés par TCP Kaporal Holdings S.à r.l. au nom et pour le compte de la Société avant son incorporation et tous les contrats signés au nom et pour le compte de la Société sous le nom de TCP Kaporal Holdings S.à r.l. Manco SCA. Tous les droits, obligations, contrats et engagements repris par la Société dûment constituée seront considérés avoir été conclus par la Société à la date de son incorporation.

### *Souscription et Libération*

Kaporal Manco S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et accepte de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un euro (EUR 1,-).

TCP Kaporal Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de trente et un mille et un euros (EUR 31.001,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

*Résolutions des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an:

FPS Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46, Bd Grande Duchesse Charlotte, BP 2650 - L-1026 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 159.674.

2. Le siège social de la Société est établi au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire autorisé des parties comparantes.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 juin 2013. Relation: ECH/2013/1176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086658/617.

(130107316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Klabin Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.261.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KLABIN S.A., a public corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at Av. Brigadeiro Faria Lima, 3600 3°, 4° and 5° Floors, Sao Paulo, Brazil ("Klabin S.A."), here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in its capacity stated hereabove, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association (hereafter the "Articles") of a société anonyme, which the founding shareholders form among themselves:

**Art. 1. Corporate form - Name.** There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a company (hereafter the "Company") in the form of a société anonyme under the name of "Klabin Finance".

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3. Corporate object.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, shares, certificates, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.



The Company may borrow money in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, receive, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Munsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the same municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political, economic or social events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

**Art. 5. Capital - Shares - Shares certificates.** The subscribed capital is set at two million seven hundred thousand United States Dollars (USD 2,700,000) represented by two million seven hundred thousand shares (2,700,000) of one United State Dollars (USD 1) each, fully paid up.

The shares are in registered form. They can be converted into bearer shares at the request of the shareholders.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The shareholders may increase or decrease the subscribed share capital of the Company in compliance with legal requirements.

The capital may further be increased by resolution of the board of directors as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at two hundred million United States Dollars (USD 200,000,000.) to be divided into two hundred million (200,000,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.) each.

The board of directors is authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be subscribed and issued, to determine if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either on cash or assets other than cash.

The board of directors may delegate to any duly authorised director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

**Art. 6. Board of directors.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. In case of several directors, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of directors, named either a "category A director" or a "category B director".

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

The number of directors, their term and their remuneration, as the case may be, are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7. Procedures of meeting of the board.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in absence of the latter, the board of directors may appoint among its members another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting, being noted that such chairman pro tempore shall belong to the same category of directors than the permanent chairman, to the extent several categories of directors exists

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the directors shall attend the board of directors meetings in person.

After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if at least one director of each category, in case of several categories of directors, is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, with necessarily a consent of minimum one of the directors in each category of director in case of several categories of directors. In case of an undecided vote, the vote of the Chairman shall be decisive.

In the event that any director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

In case of emergency, resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

**Art. 8. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, who shall be called managing directors.

**Art. 9. Signatory regime.** The Company will be bound in any circumstances towards third parties by the sole signature of its director, and in case of plurality of directors, by the joint signature of a category A director and a category B director, or by the signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by decision of the board of directors.

**Art. 10. Meetings of shareholders - General.** In case of a sole shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The extraordinary shareholders meeting will be held at the place as indicated in the convening notice sent by the board of directors.

**Art. 11. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held within the municipality of the company's registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of April at the latest. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

**Art. 12. Statutory auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 13. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December, 2013.

**Art. 14. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 15. Dissolution - Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

**Art. 16. Reference to the law.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended, and with any shareholders' agreement entered into the shareholders of the Company from time to time as the case may be.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe to the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in USD	%
Klabin S.A. ....	2,700,000	2,700,000	100
Total . . . . .	2,700,000	2,700,000	100

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of two millions seven hundred thousand United States Dollars (USD 2,700,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand nine hundred Euros (EUR 2,900.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed director:

- Mr. ANTONIO SERGIO ALFANO, born on September 8<sup>th</sup>, 1952, in Sao Paulo, Brazil, and residing professionally at Av. Brigadeiro Faria Lima, 3600 4<sup>o</sup> Floor, Sao Paulo, Brazil;

2. Has been appointed as statutory auditor:

PWC, PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg cooperative company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 65477

3. The terms of office of the director and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2015.

4. The registered office of the Company is established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declarations

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding between the parties.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KLABIN S.A., une société anonyme valablement constituée sous les lois du Brésil valablement existant sous les lois du Brésil, ayant son siège social à Av. Brigadeiro Faria Lima, 3600, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étage, Sao Paulo, Brésil ("Klabin S.A.") ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agisse, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale - Dénomination.** Il est formé, entre les souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme (ci-après la «Société») sous la dénomination de «Klabin Finance».

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet social.** L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre, et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris, notamment, les revenus de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires n'auraient cependant pas d'effet sur la nationalité de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

**Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions.** Le capital souscrit est fixé à deux millions sept cent mille dollars américains (USD 2.700.000) divisé en deux millions sept cent mille (2.700.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et entièrement libérées.

Les actions sont nominatives. Elles pourront être converties en actions au porteur sur demande des actionnaires.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission, sur lequel toute prime payée sur toute action est transférée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition de(s) actionnaire(s).

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du conseil d'administration comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à deux cent millions de dollars américains (USD 200.000.000) représenté par deux cent millions (200.000.000) actions d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration, plus précisément concernant la souscription et le paiement d'actions à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre d'actions à souscrire et à émettre, en déterminant si les actions sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement d'actions nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmenté.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle. En cas de pluralité d'administrateurs, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider d'avoir des catégories d'administrateurs, appelés ainsi soit «administrateur de catégorie A», soit «administrateur de catégorie B».

Si la Société a un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique ayant les pouvoirs du conseil d'administration.

Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération, le cas échéant, sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en l'absence de ce dernier, le conseil d'administration pourra nommer parmi ses membres un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à

ces réunions du conseil d'administration, étant précisé que ce président pro tempore appartienne à la même catégorie d'administrateurs que celle du président permanent, dans la mesure où plusieurs catégories d'administrateurs existent.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les administrateurs doivent participer aux réunions en personne.

Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, fax, télégramme, télex ou par téléphone, pourvu que dans ce dernier cas le vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si que si au moins un administrateur de chaque catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'administrateurs, est présent ou représenté à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions avec obligatoirement au moins le consentement d'un administrateur par catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'administrateurs. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Dans le cas où un administrateur ou de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

En cas d'urgence, les résolutions approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration ou de disposition dans le respect de l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale ressortent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelé(s) administrateur(s)-délégué(s).

**Art. 9. Régime de signature.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'administrateur unique, et en cas de pluralités d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général.** En cas d'actionnaire unique, cet associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas d'une pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représentera l'entière de l'organe des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, fax, télégramme ou télex.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tiendra au lieu indiqué dans la convocation envoyée par le conseil d'administration.

**Art. 11. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société au lieu indiqué dans la convocation le premier jeudi du mois d'avril au plus tard. Si ce jour n'est pas un jour ouvré bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvré bancaire suivant.

**Art. 12. Commissaires.** La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente et un du mois de décembre, à l'exception du premier exercice qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le trente et un du mois de décembre 2013.

**Art. 14. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

**Art. 15. Dissolution - Liquidation.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Référence à la loi.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à tout pacte d'actionnaires qui aurait pu être conclu entre les actionnaires de la Société à toute époque.

#### *Souscription*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Actions souscrites	Capital social en USD	%
Klabin S.A. ....	2.700.000	2.700.000	100
Total . . . . .	2.700.000	2.700.000	100

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de deux millions sept cent mille dollars américains (USD 2.700.000) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille neuf cents Euros (2.900,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Est nommé administrateur:

- Mr. Antonio Sergio ALFANO, né le 8 septembre 1952 à Sao Paulo, Brésil, et résidant professionnellement à Av. Brigareido Faria Lima, 3600, 4<sup>ème</sup> étage, Sao Paulo, Brésil.

2. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire:

- PWC, PricewaterhouseCoopers, société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

3. Les mandats de l'administrateur et du commissaire viendront à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

4. Le siège social de la société est fixé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclarations*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27403. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086664/429.

(130106673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

#### **Austrasia Events S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 88.932.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2013*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

L'Assemblée générale des actionnaires prend acte du changement d'adresse de Monsieur Yves CONDE, né le 05 décembre 1967 à Metz (France) domicilié à F - 57420 Coin - les - Cuvry - 2, Chemin de Champel (en France) et de Monsieur Richard GAUTHROT, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant à 38, Op der Heed à L-1747 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013086255/17.

(130106963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

#### **B.F. Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086268/10.

(130107433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

#### **Coopérative Aide par le Travail société coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 42.056.

Les statuts coordonnés au 25/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086342/9.

(130107424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---